



## **LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le*      **18 DEC. 2018**

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018**

Le conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE LA DIRECTION DE LA MUTUALISATION ET DE LA COOPERATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE (CACP) POUR LA REALISATION DE LA MISE EN CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition partielle de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération entre la CACP et la commune et désigne Céline POIRIER, Chargée de Mission au sein de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération de la CACP, comme Délégué à la Protection des Données (DPD) de la commune de Saint-Ouen l'Aumône.

Il autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et de la convention.

### **PETITE ENFANCE – CREATION ET MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « POINT CONSEIL PETITE ENFANCE » - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le conseil, à l'unanimité, autorise la création et la mise en œuvre du dispositif Point Conseil Petite Enfance sur la commune. Il autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CAF et à signer la convention d'objectifs et de financement, les avenants et tout document y afférent.

### **ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE LABELLISE PLAN MERCREDI AINSI QUE LA CONVENTION PORTANT SUR LA CHARTE QUALITE PLAN MERCREDI**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention portant sur le Projet Educatif de Territoire labellisé « plan mercredi ». Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer la Charte Qualité plan mercredi avec la DDCS, la DASEN et la CAF afin d'être éligible à la subvention de cette dernière. Il autorise, enfin, le Maire, ou son représentant, à solliciter le financement du Projet Educatif de Territoire labellisé « plan mercredi » auprès de la CAF et à signer tout document y afférent.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE (CAUE 95)**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat entre la commune et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 95. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

## **DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes de dérogations suivantes pour l'année 2019 :

- Pour le secteur automobile :
  - le dimanche 20 janvier 2019 ;
  - le dimanche 17 mars 2019 ;
  - le dimanche 16 juin 2019 ;
  - le dimanche 13 octobre 2019 ;
  
- Pour le secteur alimentaire :
  - le dimanche 03 novembre 2019 ;
  - le dimanche 10 novembre 2019 ;
  - le dimanche 17 novembre 2019 ;
  - le dimanche 24 novembre 2019 ;
  - le dimanche 01 décembre 2019 ;
  - le dimanche 08 décembre 2019 ;
  - le dimanche 15 décembre 2019 ;
  - le dimanche 22 décembre 2019 ;
  - le dimanche 29 décembre 2019 ;
  
- Pour le secteur autres commerces de détail « spécialisés divers » :
  - le dimanche 07 juillet 2019 ;
  - le dimanche 21 juillet 2019 ;
  - le dimanche 28 juillet 2019 ;
  - le dimanche 04 août 2019 ;
  - le dimanche 11 août 2019 ;
  - le dimanche 25 août 2019 ;
  - le dimanche 01 septembre 2019 ;
  - le dimanche 01 décembre 2019 ;
  - le dimanche 08 décembre 2019 ;
  - le dimanche 15 décembre 2019 ;
  - le dimanche 22 décembre 2019 ;
  - le dimanche 29 décembre 2019 ;
  
- Pour le secteur commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé :
  - le dimanche 13 janvier 2019 ;
  - le dimanche 30 juin 2019 ;
  - le dimanche 07 juillet 2019 ;
  - le dimanche 01 septembre 2019 ;
  - le dimanche 08 septembre 2019 ;
  - le dimanche 15 décembre 2019 ;
  - le dimanche 22 décembre 2019 ;

Il autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter l'avis du Conseil Communautaire pour les dimanches qui concernent les établissements de commerce de détail non alimentaire et alimentaire.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement intérieur du conseil municipal.

### **DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS NOUVEAUX : ZAC DE LIESSE 2**

Le conseil, à l'unanimité, décide de dénommer les nouvelles infrastructures de dessertes, à savoir onze voies et une place comme suit :

#### **Voies primaires**

##### **« Avenue Adolphe Chauvin »**

Nouveau tronçon dans le prolongement de l'avenue Adolphe Chauvin depuis l'intersection avec la rue de Paris.

##### **« Avenue des Bellevues »**

Nouveau tracé. Voie nouvelle (parallèle à l'A15) reliant le futur carrefour giratoire d'entrée de Ville sur la bretelle semi-diffuseur de l'A15, à la section conservée de l'Avenue des Bellevues. Cette artère dessert les lots résidentiels L9, L8 et L7, les lots d'activités A1 et A2 en limite sud ainsi que la zone d'activités des Bellevues.

#### **Voiries internes :**

##### **« Rue Marie-Thérèse de Poix »**

Voie nouvelle reliant dans un axe nord- sud, la rue de Paris et l'avenue des Bellevues (nouveau tracé). Elle desservira les lots résidentiels L1, L2, L5, L6, L7 et L8.

##### **« Rue Violette Szabo »**

Parallèle à la rue Marie-Thérèse de Poix, voie reliant la rue de Paris (au niveau de la place Montesquieu) à l'avenue des Bellevues (nouveau tracé) pour desservir les lots résidentiels L2, L3, L6 ainsi que la place jardin, les lots L8 et L9.

##### **« Rue Raymond Aron » :**

Voie nouvelle à sens unique réservée à la desserte du futur groupe scolaire. Embranchement sur l'avenue des Bellevues (nouveau tracé) et débouché sur l'avenue Adolphe Chauvin prolongée (V1).

##### **« Rue Chérif Mécheri »**

Voie nouvelle de desserte locale parallèle à l'avenue des Bellevues. Cette voie reliera la rue Violette Szabo à l'allée Rose Valland. Elle desservira les lots résidentiels L6, L8, L5 et L7.

##### **« Rue Robert Maloubier »**

Voie nouvelle permettant de raccorder les lots d'activités A5 et l'îlot Médicis (au nord de la RD14) directement sur le futur carrefour giratoire d'entrée de ville sur la bretelle semi-diffuseur de l'A15.

#### **Voies de services/modes doux**

##### **« Allée Rose Valland » (ex Chemin de la Guillotine – CR n°41)**

Voie future de service réservée à la défense incendie. Elle comprend à son extrémité nord l'aménagement de places de stationnement réservées aux enseignants du groupe scolaire de Liesse. (Rappel, procédure de désaffectation et d'aliénation des chemins ruraux compris dans le périmètre de ZAC en cours).

##### **« Allée Lucien Neuwirth »**

Voie de liaison réservée aux modes actifs dans l'axe nord-ouest / sud-est aménagée sur le tracé historique de la Chaussée Jules César conservée.

**« Sente Addi Bâ »**

Venelle réservée aux modes actifs (piétons, vélos) située entre le lot 3 et le lot 4, permettant de rejoindre la rue de Paris au nord, le groupe scolaire au sud.

**Place -jardin :**

**« Place Joséphine Baker »**

Elément structurant du quartier, la Place-Jardin située entre le lot L3 et L9, à proximité immédiate du futur groupe scolaire, contribuera à l'animation du quartier en offrant des espaces ludiques et de détente.

**DECISION MODIFICATIVE N°2/2018 – BUDGET GENERAL DE LA VILLE**

Le conseil, par 25 voix pour et 6 abstentions, approuve par chapitre, la décision modificative n° 2 au budget général 2018, arrêtée en dépenses et en recettes à 19 728,00 euros pour la section de fonctionnement et à - 1 300 551,00 euros pour la section d'investissement.

La décision modificative a pour objet de modifier l'équilibre du budget général 2018 de la manière suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitres</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
002	Excédent reporté fonct.	0	0
920	Services généraux des administrations publiques	152 525	0
921	Sécurité et salubrité publiques	-33 000	0
922	Enseignement - Formation	0	0
923	Culture	0	0
924	Sport et jeunesse	0	0
925	Interventions sociales et santé	0	0
926	Famille	0	0
927	Logement	0	0
928	Aménagement et services urbains, environnement	2 100	0
929	Action économique	4 000	0
931	Dettes et opération financières	0	0
932	Dotations et participations financières	0	19 728
933	Impôts et taxes non affectées	0	0
934	Transferts entre sections	0	0
938	Dépenses imprévues	1 323 625	0
939	Virement à la section d'investissement	-1 429 522	0
<b>TOTAL</b>		<b>19 728</b>	<b>19 728</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitres</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001	Déficit reporté investissement	0	0
900	Services généraux des administrations publiques	-245 000	0
901	Sécurité et salubrité publiques	0	0
902	Enseignement - Formation	-80 000	- 206 159
903	Culture	0	0
904	Sport et jeunesse	-110 410	0
906	Famille	0	0
908	Aménagement et services urbains, environnement	- 1 439 976	-11 547
910	Opérations patrimoniales	0	0
911	Dettes et autres opérations financières	0	0
912	Dotations, subventions, participations non affectées	0	346 677
913	Impôts et taxes non affectées	0	0
914	Transfert entre sections	0	0
917	Opérations sous mandat	-9 165	0
918	Dépenses imprévues	584 000	0
919	Virement de la section de fonctionnement	0	-1 429 522
95	Produit des cessions d'immobilisations	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>- 1 300 551</b>	<b>-1 300 551</b>

### **MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme, les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP. Il note que les opérations sont inscrites à l'annexe IV B2.1 du budget général 2018.

### **BUDGET VILLE 2019 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2019 :

<b>Chapitre</b>	<b>Affectation à titre indicatif</b>	<b>Proposition d'autorisation</b>
900 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	Matériels divers (logiciels, mobilier, matériel de bureau et informatique) - Travaux dans les bâtiments communaux	200 200
901 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	Déploiement de la vidéo-protection - Matériels divers ST, Police municipale	15 000
902 ENSEIGNEMENT - FORMATION	Travaux dans les écoles - Matériels divers ST, Scolaire, Informatique	298 300
903 CULTURE	Travaux dans les bâtiments culturels - Matériels divers	24 100

Chapitre	Affectation à titre indicatif	Proposition d'autorisation
904 SPORT ET JEUNESSE	Travaux dans les gymnases - Matériels divers ST, Sports, Périscolaire, Animation locale	159 900
906 FAMILLE	Travaux divers dans les bâtiments Petite enfance - Matériels divers ST, Sports, Périscolaire, Animation locale	13 300
908 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	Travaux de voiries - Aménagement & acquisition de terrains - Enfouissement des réseaux	778 900
		1 489 700

### **MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – BUDGET VILLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient le seuil unitaire des biens de faible valeur en deçà duquel l'amortissement est pratiqué sur un an à 300 euros TTC et adopte les modifications des durées d'amortissement des biens amortissables conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Il précise que les amortissements déjà en cours se poursuivront selon les modalités prévues initialement et que les nouvelles durées retenues ne seront applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération.

### **RETROCESSION D'ESPACES PUBLICS SITUES RESIDENCE DU CLOS DAMPIERRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la prise en charge par la ville des frais d'établissement du modificatif du règlement de copropriété, induit par la rétrocession foncière d'espaces publics situés résidence du clos Dampierre, et plus généralement de tous frais induits par la rétrocession.

### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCERNANT LE MARCHE N°2016-07 LOT 2 RELATIF A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DU PARC DES SPORTS PORTANT SUR LES TRAVAUX DE GENIE ELECTRIQUE CONCLU AVEC LA SOCIETE VIOLA**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société VIOLA pour le marché public n° 2016-07 - lot n° 2- relatif aux travaux de génie électrique et TGBT pour la rénovation de l'éclairage extérieur du Parc des Sports.

Il arrête le montant du décompte général et définitif à la somme de 213 153,93 € HT, soit 255 784,72 € TTC et dit que les dépenses afférentes à la signature du protocole transactionnel sont inscrites au budget.

### **CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – EXTENSION ET RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE LE NOTRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre selon la procédure définie par le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics pour l'extension et la rénovation du groupe scolaire le Notre. Il autorise le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre et désigne les structures ci-après en vue de la détermination du tiers des membres qualifiés du jury :

- L'Ordre des Architectes d'Ile de France ;
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) ;
- un architecte.

Il fixe le montant des indemnités à verser aux membres qualifiés du jury ainsi que les membres de la commission technique à 500,00 € TTC pour la demi-journée et à 1 000,00 € TTC pour la journée.

Il autorise le versement d'une prime de 25 000 € TTC aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours qui constituera une avance versée au lauréat du concours et autorise le Maire ou son représentant, à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à cette opération.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les créations de postes suivantes :

<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Directeur de la prévention et de la sécurité	Chef de service de police municipale	Temps complet
Gardien-brigadier	Gardien-Brigadier	Temps complet (4 postes)
Agent de surveillance de la voie publique	Adjoint technique	Temps complet
Agent du patrimoine et des bibliothèques	Adjoint du patrimoine	Temps complet

Il autorise au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la suppression des postes suivants :

<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Directeur des sports	Attaché principal	Temps complet
Agent de propreté ( <i>missions externalisées suite au départ en retraite de l'agent</i> )	Adjoint technique	Temps complet

Il autorise dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les transformations de postes suivantes :

<b>Emploi</b>	<b>Ancien Grade</b>	<b>Nouveau Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Agent de surveillance de la voie publique	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	Temps complet
Juriste marchés publics ( <i>anciennement gestionnaire marchés publics</i> ) <i>Délibération du 01/02/2018</i>	Attaché	Attaché	Temps complet
Dessinateur (trice)	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	Temps complet

Il dit qu'il y a lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de compléter les précédentes délibérations en précisant l'emploi, le grade et la mention de pouvoir recourir à un contractuel :

<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Gestionnaire comptable mandatement	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Gestionnaire comptable mandatement	Adjoint administratif	Temps complet
Agent en charge des espaces verts	Adjoint technique (4 postes)	Temps complet
Agent en charge des espaces verts	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (3 postes)	Temps complet
Directeur des systèmes d'information	Attaché	Temps complet
Administrateur systèmes et réseaux	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Technicien supports et services	Adjoint technique	Temps complet
Directeur de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'habitat	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Responsable de l'urbanisme réglementaire	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Agent d'accueil et pré-instructeur ( <i>service de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'habitat</i> )	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Coordinateur (trice) relation aux écoles	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Référent en charge de la restauration et des actions éducatives sur le temps scolaire	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Coordinateur(trice) petite enfance	Psychologue de classe normale	Temps complet
Agent en charge de la relation aux familles	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Agent en charge de la relation aux familles	Adjoint administratif	Temps complet (2 postes)
Agent en charge de la relation aux familles	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent de charge des inscriptions scolaires et du traitement informatisé	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent en charge de la propreté des locaux	Agent de maîtrise	Temps complet



<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Responsable équipe propreté	Agent de maitrise principal	Temps complet
Assistante administrative au sein de la direction de l'administration générale et de la commande publique	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Directeur adjoint des finances	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Régisseur principal des recettes et dépenses	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent comptable recettes et redevance des ordures ménagères	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

Il autorise, en cas de recrutements infructueux, l'autorité territoriale à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

#### **EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE – CONVENTION AVEC LE CIG**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et confie cette mission au CIG de la Grande Couronne.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir à cet effet avec le CIG.

#### **RECENSEMENT – REMUNERATION DES AGENTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la revalorisation des tarifs pour la rémunération des agents recenseurs proposée ci-dessous pour l'année 2019 :

<b>IMPRIMES ET FORFAITS</b>	<b>TARIFS 2018</b>	<b>PROPOSITIONS 2019</b> (revalorisation de 2.1% basée sur l'indice du salaire mensuel de base)
<b>BULLETIN INDIVIDUEL</b>	2.16 €	2.20 €
<b>FEUILLE DE LOGEMENT</b>	1.37 €	1.40 €
<b>FRAIS DE DEPLACEMENT</b>	122.10 €	124.66 €
<b>TOURNEE DE REPERAGE ET FORMATION (forfait)</b>	200 €	200 €
<b>CONTROLE (forfait)</b>	100 €	100 €

Il approuve l'intégration d'un forfait pour la tournée de repérage de la campagne de recensement de 2019 et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

#### **CIMETIERE – REVISION TAXE DE CREMATION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, révisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe de crémation du cimetière de Saint-Ouen l'Aumône et la porte à 48,00 euros.

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE DE LA COORDINATION LOCALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (CLEF) POUR LA PERIODE 2018/2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à solliciter le renouvellement du label Information Jeunesse pour la période 2018-2021.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES SAINT-OUENNAIS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de fonctionnement à l'association des locataires Saint-Ouennais d'un montant de 334 euros.

**RENOUELEMENT DE LA CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRECHE BABY-LOUP DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention-cadre relative à l'accueil d'enfants au sein de la crèche Baby-Loup de Conflans-Sainte-Honorine et autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, les avenants et tout document y afférent.

**TARIFS PERISCOLAIRES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 28 JUIN 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 28 juin 2018 relative aux tarifs périscolaires et fixe les tarifs périscolaires comme suit :

**Mercredi (De 7h à 19h)**

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98 €	B1 379.99 à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05 €	E +1330.05 €	Extérieurs
<b>Tarifs 2018</b>									
Accueil à la journée	<b>9.09</b>	<b>9.99</b>	<b>11.08</b>	<b>12.72</b>	<b>14.54</b>	<b>16.36</b>	<b>18.17</b>	<b>20.90</b>	
Majoration (+50%)	<b>13.63</b>	<b>14.98</b>	<b>16.62</b>	<b>19.08</b>	<b>21.81</b>	<b>24.54</b>	<b>27.25</b>	<b>31.35</b>	
Accueil à la journée tenant compte d'un PAI (panier repas fourni par la famille)	<b>8.46</b>	<b>9.28</b>	<b>10.22</b>	<b>11.67</b>	<b>13.38</b>	<b>15.08</b>	<b>16.76</b>	<b>19.30</b>	
Majoration (+50%)	<b>12.69</b>	<b>13.92</b>	<b>15.33</b>	<b>17.51</b>	<b>20.07</b>	<b>22.62</b>	<b>25.14</b>	<b>28.95</b>	

**Vacances**

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98 €	B1 379.99 à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05 €	E +1330.05 €	Extérieurs
<b>Tarifs 2018</b>									
Accueil à la journée	<b>9.09</b>	<b>9.99</b>	<b>11.08</b>	<b>12.72</b>	<b>14.54</b>	<b>16.36</b>	<b>18.17</b>	<b>20.90</b>	
Accueil à la journée tenant compte d'un PAI (fourniture d'un panier repas par la famille)	<b>8.46</b>	<b>9.28</b>	<b>10.22</b>	<b>11.67</b>	<b>13.38</b>	<b>15.08</b>	<b>16.76</b>	<b>19.30</b>	

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal : le 7 février à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le Maire,

Laurent LENQUETTE

